

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N°23-260

SERVICE : DIRECTION DE LA COMMANDE PUBLIQUE

OBJET : Marché pour la réalisation d'une étude de programmation en vue de la requalification du camping de « La Plaine Tonique »

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par la délégation ;

VU l'arrêté n° 20-19 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président au 14^{ème} Vice-Président, Monsieur Jean-Pierre ROCHE, dans le domaine du tourisme, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et, le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision du même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

VU la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage conclue avec la SPL CAP 3B AMENAGEMENT devenue IN TERRA ;

CONSIDERANT la consultation lancée le 20 octobre 2023 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte pour la réalisation d'une étude de programmation en vue de la requalification du camping de « La Plaine Tonique » ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT l'offre du groupement d'entreprises AGORA (mandataire - 69120 Vaulx-en-Velin) / CABINET ALLIANCES comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

DECIDE

D'ATTRIBUER le marché ayant trait à la réalisation d'une étude de programmation en vue de la requalification du camping de « La Plaine Tonique » au groupement d'entreprises AGORA (mandataire - 69120 Vaulx-en-Velin) / CABINET ALLIANCES pour un montant de 28 000,00 € HT ;

D'AUTORISER le mandataire, la SPL IN TERRA, à signer le marché susvisé.

Monsieur Le Directeur Général des services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 19 décembre 2023.

**Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président,**

Jean-Pierre ROCHE
Délégué au Tourisme

